

# COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEAU, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Elodie BATICLE, Noëlli VICENCIO DE MOURA ; Messieurs Louis BOULENOUAR, Pierre-Emmanuel HERBAIN, Christian MERLIN, Eddy POYER.

**Représentée :** Madame Hélène LE MAUX donne pouvoir à Monsieur Louis BOULENOUAR.

**Absents :** Messieurs Jean-Marc BLAISE et Alain VANDEN BROECK.

**Secrétaire de séance :** Madame Noëlli VICENCIO DE MOURA.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Travaux d'Eclairage public Rue de la Motte. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cet ajout.

#### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2022 :**

Après sa lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **2/ Compte Administratif 2022 :**

Section Investissement :

Recettes :	49 865,46 €
Dépenses :	<u>49 881,49 €</u>
Déficit 2022 :	16,03 €
+ Déficit 2021 :	26 165,18 €
<i>Soit un déficit total de clôture 2022 de 26 181,21 €</i>	

Section de Fonctionnement :

Recettes :	183 590,73 €
Dépenses :	<u>126 871,03 €</u>
Excédent 2022 :	56 719,70 €
+ Excédent 2021 :	67 345,81 € (93 511,81 € - 26 166 € (part affectée en investissement en 2022))
<i>Soit un excédent total de clôture 2022 de 124 065,51 €</i>	

Le compte administratif 2022, présenté par Monsieur Christian MERLIN, doyen d'âge, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (le Maire ne prend pas part au vote).

#### **3/ Vote du Compte de Gestion 2022 du Trésor Public:**

Après étude, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

#### **4/ Travaux d'Eclairage public Rue de la Motte :**

Le Maire explique que le remplacement des ampoules d'éclairage public en led a déjà été réalisé dans les Rues de l'Eglise et du Bout du Haut par le Syndicat d'Energie de l'Oise. Il propose une autre tranche de travaux pour cette année, celle du remplacement des ampoules Rue de la Motte. Le devis s'élève à 13 648,81 € mais le coût total à la charge de la commune s'élève à 2 303,24 € (1 450,19 € de travaux et



### 11/ Modification d'une ligne de la délibération n° 39/2022 relatif au RIFSEEP :

Le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture de l'Oise précisant qu'une ligne de la délibération n° 39/2022 relative aux modalités de maintien ou suppression du régime indemnitaire doit être modifiée dans un souci de parité avec la Fonction Publique de l'Etat.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer une nouvelle délibération incluant la modification de l'article V.

### 12/ Adhésion au groupement de commandes permanent avec la CCPV année 2023 :

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de la Picardie Verte propose de constituer, pour l'année 2023, un groupement de commandes permanent avec ses communes-membres mutualisant ainsi les besoins communs. Les membres ne sont pas tenus de participer à chaque procédure.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPV.

### 13/ Convention de plantation 2023 avec la CCPV :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune s'est inscrite dans le dispositif intitulé « La Nature en Chemins » de la Région Hauts-de-France afin d'obtenir une aide financière dans le cadre de son projet de plantations.

Dans l'objectif d'enrichir l'identité paysagère communale, de maintenir la biodiversité, de lutter contre le ruissellement et d'atténuer les effets du changement climatique, la CCPV se propose de soutenir cette initiative en accordant une aide financière complémentaire fixée à 10% du montant HT de l'achat des plants et des fournitures (protections, paillage, tuteurs).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCPV.

### 14/ Adhésion des Communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Energie de l'Oise :

Après lecture du courrier du SE 60, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes du Clermontois et de la Communauté de Communes du Pays de Valois au SE60.

### 15/ Avis sur le rapport 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte :

Après sa lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

### 16/ Questions diverses :

Le Maire fait part de l'arrivée du nouvel adjoint technique (prévue le 17 avril 2023).

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 15.

Le Maire,  
Bruno RONSEAU

Pour  
LEMAUX

